

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 novembre 2020, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

194-11-2020

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

195-11-2020

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2020 soient approuvés avec dispense de lecture.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2020 :

Il est constaté qu'une copie du rapport budgétaire au 31 octobre 2020 est déposée à chaque membre du conseil.

196-11-2020

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2000169 à C2000182	339 492.07 \$
Paiements Internet L2000610 à L2000677	157 645.42 \$
Carte de crédit VISA V2020033 à V2020033	1 448.20 \$
Pour un grand total de :	498 585.69 \$

197-11-2020

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET DE DIVERS REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS :

Considérant qu'il y a lieu de nommer à chaque séance du mois de novembre un maire suppléant et un représentant du conseil au sein des comités oeuvrant dans le secteur municipal et ce, pour une année;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité que les membres du conseil qui suivent soient nommés pour une période d'un an, c'est-à-dire du

3 novembre 2020 au 31 octobre 2021 comme étant représentant aux différents comités oeuvrant dans le secteur municipal :

M. André Gagnon, maire	- MRC de La Nouvelle-Beauce - Développement économique Nouvelle-Beauce - Chambre de commerce - Comité industriel Saint-Bernard
M. Francis Gagné Conseiller siège no. 1	- Voirie - Comité industriel de Saint-Bernard
M. Jocelyn Gagné Conseiller siège no. 2	- Office régional d'habitation (HLM) - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
M. Raymond St-Onge Conseiller siège no. 3	- Incendie - Voirie
Mme Ginette Camiré Conseillère siège no. 4	- Loisirs - Voirie
Mme Sonia Tremblay Conseillère siège no. 5	- Bibliothèque - Table des aînés de La Nouvelle-Beauce
M. Jacques Lirette Conseiller siège no. 6	- Maire suppléant - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Comité industriel de Saint-Bernard - Chambre de commerce - Comité Politique familiale et des aînés

198-11-2020

NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Considérant qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;

Considérant qu'en vertu de l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la MRC de La Nouvelle-Beauce doit avoir en sa possession, une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à jour du maire et du substitut afin que ceux-ci puissent siéger à la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller, M. Jacques Lirette, à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Cette nomination est valide jusqu'au 31 octobre 2021.

D'autoriser la transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce des déclarations d'intérêts pécuniaires à jour du maire et de son substitut.

DÉPÔT PAR LE MAIRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE LEUR DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Dépôt par M. André Gagnon, M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette de leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires conformément à la loi.

199-11-2020

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6 – CONSTRUCTION DE L'USINE DE CHLORATION DE L'EAU POTABLE :

Considérant que les travaux de construction de l'usine de chloration de l'eau potable ont débutés le 19 mai dernier par Les Constructions de l'Amiante Inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le décompte progressif no. 6 de la firme d'ingénieurs Tétra Tech QI Inc. au montant de 932 093.14 \$ incluant les taxes en date du 2 novembre 2020 concernant la construction de l'usine de chloration de l'eau potable.

200-11-2020

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 2 POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINT-PIERRE :

Considérant les travaux de réfection de voirie locale effectués sur le rang Saint-Pierre;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 2 de WSP Canada Inc. au montant de 79 110.58 \$ incluant les taxes en date du 27 octobre 2020 concernant les travaux sur le rang Saint-Pierre.

201-11-2020

MANDAT À ARRAKIS CONSULTANTS INC. POUR LA RÉVISION DES AIRES DE PROTECTION DES PUIITS DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Arrakis Consultants Inc. pour la révision des aires de protection des puits dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable pour un coût estimé à 5 000 \$ plus les taxes.

202-11-2020

ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR PORTABLE CHEZ SOLUTIONS G.A. :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un nouvel ordinateur portable avec installation et suite Office 2019 au montant de 1 580.89 \$ plus les taxes.

203-11-2020

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR MME ISABELLE FAUCHER, REPRÉSENTANTE DE SUCCESSION DENISE BRETON CONCERNANT LE LOT NO. 2 720 637 DU CADASTRE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX MARGES DE REcul LATÉRALES DE LA RÉSIDENCE ET DE LA REMISE :

Considérant la demande en dérogation mineure par Mme Isabelle Faucher, représentante de Succession Denise Breton concernant le lot no. 2 720 637 relativement aux marges de recul latérales de 1,60 mètre de la résidence et de 0,25 mètre de la remise, inférieures aux marges minimales requises telles que montrées au plan de la minute numéro 1595 de Bruno Cyr, a.g., ci-joint;

Considérant que le lot 2 720 637 est situé en zone agricole A-5;

Considérant que le terrain a toujours été occupé au-delà du lot et une grande partie en asphalte constitue l'entrée du garage intégré à la maison;

Considérant que la marge de recul latérale nord-ouest de la résidence est de 1,60 mètre alors que le règlement exige 3 mètres minimum;

Considérant que la marge de recul latérale de la remise est de 0,25 mètre;

Considérant que la marge de recul minimale à respecter pour les bâtiments secondaires selon le règlement de zonage no. 187-2008 est de 1 mètre;

Considérant qu'une demande d'autorisation à une utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 3 869 mètres carrés, à la Commission de la protection du territoire agricole, a été déposée;

Considérant qu'aucune audience n'a pu avoir lieu en raison de la maladie de la propriétaire;

Considérant que la décision numéro 422222 de la CPTAQ datée du 17 juillet 2019 autorise seulement en partie une utilisation résidentielle accessoire d'une superficie de 800 mètres carrés incluant la remise et les installations septiques;

Considérant la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure sur le lot no. 2 720 637 du cadastre du Québec relativement aux marges de recul latérales de la résidence de 1,60 mètre et de la remise de 0,25 mètre telles que montrées au plan de la minute numéro 1595 de Bruno Cyr, a.g., ci-joint.

204-11-2020

ADHÉSION AU PROJET DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire ajouter la gestion des matières organiques (MO) à son Service de gestion des matières résiduelles (GMR) afin de réduire les gaz à effet de serre (GES) et diminuer la quantité de déchets enfouis;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC de Robert-Cliche ont réalisé conjointement une étude technico-économique sur la gestion des matières organiques, résolution numéro 14816-01-2019;

ATTENDU que l'analyse financière a démontré que la collecte des matières organiques en sac avec un système de tri robotisé au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) à Frampton, conçu et opéré par la MRC de La Nouvelle-Beauce, est le scénario le moins onéreux;

ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a autorisé le Service de gestion des matières résiduelles à rédiger et déposer sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) un devis d'appel d'offres professionnels pour l'implantation d'un système de tri robotisé avec plateforme de compostage au CRGD de La Nouvelle-Beauce situé à Frampton via la résolution numéro 15717-10-2020;

ATTENDU que le Service de gestion des matières résiduelles déposera, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les devis et avis d'intention lorsque la majorité des dix (10) conseils municipaux couverts par le PGMR de la MRC lui auront transmis leurs résolutions confirmant leur adhésion au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard confirme son adhésion au projet de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la collecte des matières organiques en sac avec un système de tri robotisé au CRGD de La Nouvelle-Beauce pour retirer des déchets les sacs de matières organiques dans le but de les valoriser sur place, par compostage.

Il est également résolu de transmettre une copie numérique de cette résolution à la MRC de La Nouvelle-Beauce et aux autres municipalités participantes.

205-11-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 313-2020 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX :

Considérant que la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

Considérant qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

Considérant que Le Club Quad Chaudière-Appalaches Nord sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Bernard pour apporter certaines modifications au trajet existant;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par M. Jacques Lirette lors d'une séance du conseil tenue le 5 octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 313-2020, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 2 novembre 2020, lequel est signé et daté par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

206-11-2020

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 312-2020 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

207-11-2020

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 314-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DE CANNABIS EN ZONE AGRICOLE :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant la production et la transformation de cannabis en zone agricole. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

208-11-2020

REPLACEMENT D'UNE FOURNAISE AU GAZ NATUREL SITUÉE AU GARAGE MUNICIPAL :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le remplacement d'une fournaise au gaz naturel située au garage municipal par les Services Spécialisés L.F. Inc. pour un montant de 3 950.00 \$ plus les taxes.

209-11-2020

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard est propriétaire du presbytère et du stationnement depuis juin 2016;

Considérant que le conseil municipal considère que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin devrait assumer une partie du coût du déneigement étant donné que le stationnement est principalement utilisé par les autobus scolaires;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 1 700 \$ soit demandée au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin afin de contribuer au coût du déneigement étant donné que le stationnement est principalement utilisé par les autobus scolaires.

210-11-2020

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard défraie la totalité de la facture reliée au déneigement du stationnement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi qu'en avant de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que le conseil municipal considère que la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce devrait assumer 50 % du coût du déneigement de cette partie;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 725 \$ soit demandée à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce afin de contribuer au coût du déneigement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi que de la Caisse.

211-11-2020

MANDAT À LA FIRME TÉTRA TECH QI INC. POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme Tétra Tech QI Inc. pour une étude préliminaire concernant l'agrandissement du parc industriel au montant de 8 000 \$ plus les taxes.

212-11-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20h15.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière